



Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses

Date: 29.06.2022

1 Recettes totales

L'estimation des recettes se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 15 juin 2022 ainsi que sur les entrées des premiers mois de l'année en cours.

En 2022, selon les dernières estimations de juin 2022, on s'attend à des recettes totales de 79,6 milliards, soit 3,6 milliards de plus qu'en 2021 (+ 4,7 %). Cette croissance est principalement due à la hausse attendue de l'impôt anticipé et de la TVA (respectivement + 1,6 et 1,1 milliard par rapport à 2021).

Dans le budget 2023, les recettes totales devraient se monter à 81,3 milliards, soit 1,7 milliard de plus que l'estimation pour 2022 (+ 2,1 %). La TVA et l'impôt fédéral direct contribuent essentiellement à cette hausse, le produit de chacun de ces impôts augmentant de 0,8 milliard, de même que les recettes non fiscales (+ 0,5 milliard).

Tableau 1: Évolution des recettes

En milliards de francs	Compte 2021	Budget 2022	Estimation 2022	Budget 2023	TC E22-B23	TC B22-B23
Recettes totales	76.1	78.6	79.6	81.3	2.1%	3.4%
Recettes courantes	75.3	77.9	78.8	80.3	1.8%	3.0%
Recettes fiscales	70.4	73.1	74.0	74.9	1.3%	2.5%
IFD sur le bénéfice	12.7	13.7	13.5	13.8	2.5%	0.8%
IFD sur le revenu	12.7	12.5	12.9	13.3	3.2%	6.2%
Impôt anticipé	4.9	7.1	6.5	6.7	2.0%	-5.9%
Droits de timbre	2.6	2.1	2.4	2.4	-0.8%	13.3%
Taxe sur la valeur ajoutée	23.6	23.5	24.6	25.4	3.2%	8.1%
Autres impôts à la consommation	8.5	8.4	8.3	8.1	-3.3%	-3.9%
Recettes fiscales diverses	5.4	5.8	5.7	5.3	-7.5%	-8.0%
Recettes non fiscales*	4.9	4.9	4.9	5.3	10.0%	9.6%
Recettes d'investissements*	0.9	0.8	0.8	1.0	28.3%	28.3%

TC: taux de croissance

*y compris recettes extraordinaires

Impôt sur le bénéfice des entreprises IFD. Les recettes de l'impôt sur le bénéfice devraient augmenter de 6 % en 2022 par rapport à 2021. Les paiements au titre de l'année fiscale principale (2021) sont en hausse (+ 13 %); de même que les avances, qui, après des baisses marquées ces dernières années, reprennent de la vigueur et doublent par rapport à 2021. Pour l'année budgétaire 2023, on s'attend à une croissance des recettes de 2,5 %. Après de fortes entrées attendues en 2022, la situation pour l'impôt sur le bénéfice semble se stabiliser et retrouver un cours normal s'approchant en moyenne de la croissance nominale de l'économie.

Impôt sur le revenu des ménages IFD. Les recettes de l'impôt sur le revenu devraient augmenter de 1,7 % en 2022. Cette croissance relativement faible, si l'on considère en plus la progressivité de cet impôt, s'explique par un retour à la normale après la forte croissance

des recettes en 2021. Selon les estimations, le revenu des ménages devrait croître de manière plus modérée pour l'année fiscale 2022. L'impact attendu de l'inflation sur une hausse des salaires ne devrait se produire en effet que pour l'année fiscale 2023, où le revenu des ménages devrait croître de 3,5 %.

Impôt anticipé. En 2021, les recettes de l'impôt anticipé ont à nouveau diminué pour s'établir à 4,9 milliards, soit, pour la deuxième fois consécutive, à un niveau nettement inférieur à leur niveau des années 2017 à 2019 (env. 8 milliards). Pour 2022 et 2023, le modèle d'estimation prévoit des recettes de respectivement 6,5 et 6,7 milliards. La probable hausse des demandes de remboursements lorsque les taux d'intérêt seront à nouveau en territoire positif sera compensée par les provisions faites les années précédentes et ne devrait pas impacter les recettes. La réforme de l'impôt anticipé est prise en compte dès 2023.

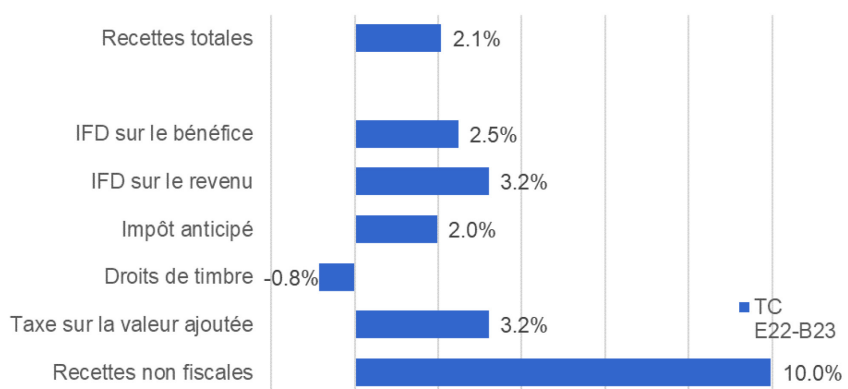
Droits de timbre. En 2021, les recettes des droits de timbre ont connu une année record pour s'établir à 2,6 milliards. Les estimations pour 2022 et 2023, qui se basent sur une moyenne à 5 ans pour le droit de timbre de négociation et le droit de timbre d'émission, tablent sur des recettes de 2,4 milliards.

Taxe sur la valeur ajoutée. Les recettes de la TVA suivent en principe le développement du produit intérieur brut (PIB) nominal. En 2022, elles devraient se monter à 24,6 milliards, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2021. Cette croissance est légèrement inférieure à la croissance prévue du PIB nominal de 5,1 % en raison de certaines corrections apportées à la valeur de base 2021 (pertes sur débiteurs et impôt préalable). En 2023, les recettes devraient croître au même rythme que l'économie, soit 3,2 %.

Recettes non fiscales. Les recettes non fiscales devraient augmenter de 0,5 milliard en 2023, en raison des recettes relatives aux remboursements des tests COVID (180 millions) et pour le matériel sanitaire (150 millions).

Recettes d'investissement. Elles augmenteront de 0,2 milliard en 2023 en raison d'une distribution extraordinaire de dividendes par RUAG. Cette dernière est comptabilisée comme recette extraordinaire.

Figure 1: Variation des recettes B 2023 par rapport aux estimations 2022



2 Dépenses totales

Les dépenses prévues au budget 2023 se montent au total à 82,2 milliards. Dans le domaine de la migration, quelque 2,1 milliards supplémentaires sont budgétisés en raison de la guerre en Ukraine. Alors que le budget 2022 prévoit 2,8 milliards de dépenses extraordinaires consacrées à la lutte contre la pandémie de COVID-19, les dépenses restantes à ce titre sont portées au budget ordinaire de l'exercice 2023. Les forfaits globaux pour les personnes bénéficiaires du statut de protection S (migration en provenance de l'Ukraine) sont sollicités à titre de dépenses extraordinaires dans le cadre du budget 2023. Ces dépenses résultent en effet d'une évolution échappant au contrôle de la Confédération et ne peuvent pas être compensées au sein du budget. Abstraction faite de celles qui sont extraordinaires, les dépenses croissent de 2,7 milliards, soit + 3,4 %, par rapport aux dépenses budgétisées pour 2022.

Tableau 2: Évolution des dépenses totales par groupe de tâches

en milliards de francs	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023	TC 22-23
Dépenses totales par groupe de tâches	87,8	80,6	82,2	1,9%
<i>dont dépenses extraordinaires</i>	13,4	2,8	1,7	
Relations avec l'étranger	3,8	3,7	3,8	4,0%
Sécurité	6,0	6,4	6,8	5,9%
Formation et recherche	7,6	8,5	8,6	1,9%
Prévoyance sociale	30,2	25,0	27,7	11,1%
Trafic	10,8	10,9	10,6	-2,2%
Agriculture et alimentations	3,7	3,7	3,7	0,9%
Finances et impôts	10,9	11,4	12,1	6,1%
Autres groupes de tâches	15,0	11,1	8,7	-21,5%

TC: Taux de croissance

- Les dépenses concernant les **relations avec l'étranger** progressent de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent; tant les fonds destinés à la coopération au développement que les prêts octroyés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) augmentent.
- Dans le groupe de tâches **sécurité**, l'augmentation des dépenses (+ 5,9 %) résulte en premier lieu de la décision du Parlement de relever le plafond affecté à l'armée (motions des CPS [22.3367/22.3374](#) Augmentation progressive des dépenses de l'armée). Les auteurs de ces motions demandent que les dépenses consacrées à l'armée représentent au minimum 1 % du PIB (soit 9,4 milliards) au plus tard en 2030. Pour atteindre d'ici là le niveau visé, ces dépenses devront afficher une croissance annuelle moyenne de 8 %.
- Au sein du groupe de tâches **formation et recherche** (+ 1,9 %), les principaux vecteurs de la croissance sont les contributions de la Confédération au domaine des EPF, aux institutions chargées d'encourager la recherche (notamment au Fonds national suisse pour la recherche scientifique), aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées au sens de la LEHE ainsi que les contributions prévues par la loi sur la formation continue. L'association de la Suisse à Horizon Europe ne semblant pas envisageable avant le second semestre 2023, seule la moitié de la contribution obligatoire à l'UE est budgétisée. Le budget 2023 prévoit un montant de 325 millions destiné à des mesures transitoires jusqu'à l'association complète de la Suisse à ce programme de recherche.
- Les dépenses consacrées au domaine de la **prévoyance sociale** augmentent de 11,1 % (+ 2,8 milliards), dont 2,1 milliards sont dus aux dépenses supplémentaires liées à la migration par suite de la guerre en Ukraine. Abstraction faite des dépenses

extraordinaires (forfaits globaux pour les personnes bénéficiaires du statut de protection S, 1,7 milliard au budget 2023; allocations pour perte de gain due au coronavirus, 0,5 milliard au budget 2022), la croissance est de 6,3 %. Les prestations de la Confédération en faveur de l'AVS (+ 324 millions) et de l'AI (+ 348 millions) progressent. En outre, l'AVS profite de la croissance du produit de la TVA à raison de 1 % (+ 249 millions).

- Les dépenses relatives au **trafic** reculent de 2,2 %. Alors que l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) affichera une hausse (+ 330 millions), celui au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) devrait enregistrer une diminution de quelque 260 millions par suite de la baisse des recettes (par ex. impôt sur les huiles minérales). Par rapport au budget 2022, les soutiens versés à Skyguide et aux transports publics au titre de la lutte contre le COVID-19 ne sont pas reconduits (respectivement - 100 et - 215 millions).
- En raison d'un facteur spécial, les dépenses consacrées à l'**agriculture** et à l'**alimentation** augmentent légèrement (+ 0,9 %). Par suite de la modification de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture, le fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» sera dissous et son capital de 32,3 millions sera versé aux cantons.
- Dans le groupe de tâches **finances et impôts** (+ 6,1 %), les parts de recettes de la Confédération revenant à des tiers s'accroissent (+ 371 millions), en raison de l'évolution positive du produit de l'impôt fédéral direct (+ 188 millions). Parallèlement, les parts cantonales aux recettes de l'impôt anticipé reculent (- 43 millions). En outre, le passage à la comptabilisation de l'impôt fédéral direct selon le principe des créances acquises entraîne une augmentation des dépenses budgétisées (pertes sur débiteurs et intérêts rémunératoires, + 205 millions), mais aussi des recettes budgétisées. Le budget 2023 prévoit une progression également pour les dépenses d'intérêts de la Confédération (+ 165 millions) et la péréquation fiscale (+ 164 millions) par rapport à l'exercice précédent.
- La diminution prévue au titre des **autres groupes de tâches** (- 21,5 %) est essentiellement imputable à l'arrivée à terme des mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19. Le budget 2023 prévoit 180 millions au titre des coûts liés aux tests de dépistage (montant compensé par les cantons; - 1,4 milliard par rapport au budget 2022) et 230 millions pour l'acquisition de vaccins (- 320 millions). Par ailleurs, les prestations de soutien dans les domaines de la culture et du sport ne seront pas reconduites en 2023 (- 230 millions).

Figure 2: Évolution des dépenses par groupe de tâches (écart en % B 2023 / B 2022)

